

VOTRE CONSEILLER :

Cbt AEC CONSEILS
31 RUE SADI CARNOT
33140 VILLENAVE D ORNON
Tél: 06-07-05-88-61
Email: contact@aecconseils.fr
Orias n° 12069078 www.orienta.fr

DEVIS LOISIRS
N° DT050785

ZÉPHIR CAMPING-CAR



ASSURÉ

Titre : **Monsieur**
 Nom : **DULAS**
 Adresse :
 Code postal : **33340**
 Date de naissance : **19/03/1948**
 Prénom : **MAXIME**
 Ville : **ST GERMAIN D ESTEUIL**

VÉHICULE ASSURÉ

Marque : **FLEURETTE**
 Modèle : **FLEURETTE**
 Lieu de garage habituel : **33340 ST GERMAIN D ESTEUIL**
 Puissance : **CV**
 Valeur déclarée : **10000 € TTC**
 Date de 1ère mise en circulation : **01-08-2003**
 Immatriculation : **CH-119-TV**
 Titulaire de la carte grise : **DULAS MAXIME**
 Les véhicules de plus de 3,5 T sont exclus.

CONDUCTEUR PRINCIPAL

Nom - prénom : **DULAS MAXIME**
 Date de naissance : **19-03-1948**
 Date de permis : **01-09-1988**
 Situation matrimoniale : **concubin(e)**
 Sexe : **masculin**
 Coefficient bonus/malus : **0.50 depuis 3 ans et plus**
 Usage : **Promenade privé (voir les Dispositions Générales)**
 Sinistre(s) déclaré(s) sur 36 mois :
 0 matériel responsable
 0 vol et incendie
 0 bris de glace
 0 stationnement
 0 matériel non responsable

PRIMES

Prime Mensuelle TTC (Prélèvement automatique obligatoire)

40 €uros

Prime Semestrielle TTC

231 €uros

Prime Annuelle TTC

423 €uros

Le montant de la première prime au comptant sera de :

Prime Mensuelle TTC (Prélèvement automatique obligatoire)

46 €uros *

Prime Semestrielle TTC

237 €uros *

Prime Annuelle TTC

429 €uros *

* La première prime au comptant comprend :
 - La **contribution attentat de 5,90 €**.



VOTRE CONSEILLER :

Cbt AEC CONSEILS
31 RUE SADI CARNOT
33140 VILLENAVE D ORNON
Tél: 06-07-05-88-61
Email: contact@aecconseils.fr
Orias n° 12069078 www.orienta.fr

DEVIS LOISIRS
N° DT050785

ZÉPHIR CAMPING-CAR



FORMULE COMPLETE

- ACCESSOIRES INTÉRIEURS ET CONTENU (maximum 5 000 €) dont matériel informatique dans la limite de 30% du capital total garanti soit 1 500 €
- ASSISTANCE (sans franchise kilométrique)
- BRIS DE GLACES (franchise de 80 €) (franchise réduite de 50% en cas de réparation)
- CATASTROPHES NATURELLES (franchise 380 €)
- CATASTROPHES TECHNOLOGIQUES
- DEFENSE PENALE ET RECOURS suite à accident
- DOMMAGES TOUS ACCIDENTS (franchise de 285 €)
- INCENDIE / EXPLOSION (franchise de 285 €)
- PROTECTION DU CONDUCTEUR (engagement maximum de 152450 €) avec franchise relative AIPP de 15%
- RESPONSABILITÉ CIVILE
- VOL ou tentative de VOL (franchise de 285 €)
- RESPONSABILITÉ CIVILE DU FAIT DU CAMPING
- ATTENTATS ET ACTES DE TERRORISME (franchise de 285 €)
- VOL ISOLÉ DES ÉLÉMENTS DU VÉHICULE, VOL OU TENTATIVE DE VOL DU VÉHICULE (500 € maximum)
- VALEUR A NEUF PENDANT 24 MOIS
- VEHICULE DE REMPLACEMENT

CLAUSES PARTICULIÈRES APPLICABLES

EXCEPTION

Lorsque le véhicule habituel est accidenté, possibilité d'utiliser le camping-car pendant 30 jours maximum pour vos trajets domicile/travail ou pour vos déplacements professionnels (Cette garantie doit faire l'objet d'un accord préalable).

CLAUDE DE CONDUITE EXCLUSIVE DU VÉHICULE

Le véhicule assuré est utilisé exclusivement par le conducteur principal désigné et son conjoint/partenaire lié par un PACS ou concubin.

En cas de conduite du véhicule par une autre personne, il y aura application d'une franchise de :

- 760 € si au moment du sinistre totalement ou partiellement responsable, le conducteur n'est pas désigné au contrat et qu'il a plus de 2 ans de permis ainsi qu'une assurance en son nom pour un véhicule terrestre à moteur
- 1 500 € si au moment du sinistre totalement ou partiellement responsable le conducteur n'est pas désigné au contrat et qu'il a moins de 2 ans de permis et/ou sans assurance en son nom pour un véhicule terrestre à moteur

Les franchises sont cumulables à celles pouvant exister par ailleurs au contrat tant pour les garanties des dommages causés à autrui que pour les garanties des dommages subis par le véhicule.

La garantie «Remplacement en valeur à neuf pendant 24 mois » (prix TTC y compris celui des accessoires et aménagements prévus par le constructeur en même temps que la livraison) sera acquise aux conditions suivantes :

- que l'assuré ait acheté le véhicule neuf
- que l'assuré remplace son véhicule dans les 6 mois par un véhicule d'une valeur au moins égale à l'indemnité versée, à défaut de remplacement, le véhicule sera garanti en valeur vénale.

DÉCLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR

N° ORIAS : 07 004 801 - Site web : www.orienta.fr - Entreprise soumise au contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest CS 92459 75 436 PARIS CEDEX 09

Assureur ALLIANZ IARD pour la présente étude et proposition d'assurance automobile

"Les opérations d'assurance sont exonérées de TVA en vertu de l'article 261 C 2° du Code Général des impôts."

En cas d'informations erronées, veuillez nous le signaler, nous vous ferons parvenir un nouveau devis rectifié.

Le contrat sera établi sur les bases de vos déclarations.

Les conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration sont celles prévues par le Code des Assurances (Art L.113-8 et L.113-9).

Vous reconnaissez avoir reçu, pris connaissance et accepté préalablement à la conclusion du contrat et en temps utile pour vous permettre de prendre une décision éclairée, les éléments suivants :

- Le **document d'information** sur le produit d'assurance Zéphir Camping-car
- Le présent **devis**
- Ainsi que, à titre de projet de contrat, les documents le composant, dont vous acceptez le contenu sans restriction ni réserve :
- Les **Dispositions Générales réf ZCC/CGI/0621**

Avec nos remerciements pour nous avoir interrogés, et espérant que cette proposition retiendra votre agrément. Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.